



Droits d'auteurs achat revente

Par melk2

Bonjour,

Alors voila le contexte,

Je souhaite ouvrir un ecommerce d'achat revente de produit dérivés japonais, cependant, tous les articles que je souhaite vendre proviennent de licences très connues type ONE PIECE.

Mes questions sont :

- Dois je obtenir les droits d'auteur pour chaque licence que je vends ?
- Si oui, comment faire pour les obtenir ? Qui contacter ?
- Combien cela coute ?
- Combien de temps cela prend il ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par Isadore

Bonjour,

1. Non si vous ne faites qu'acheter et revendre des objets sous licence légalement acquis, sans en faire des copies ou les modifier ; oui si vous comptez produire vos propres objets, même s'il ne s'agit que de modifier des objets existants (oeuvres dérivées)

2. Acheter une licence au propriétaire des droits patrimoniaux

3. Le prix que le détenteur des droits en réclamera

4. Le temps de trouver un accord qui satisfasse les deux parties

Attention, si vous n'avez pas de licence, vous ne devez pas utiliser la notoriété de la marque pour faire votre promotion. Vous pouvez mentionner le nom de la marque et une image des objets à titre informatif, par exemple dans la description de l'article. Mais vous ne pouvez par exemple pas utiliser de logo ou d'image de l'œuvre dans votre publicité ou pour décorer votre site.

Par exemple : Figurine de tel personnage de tel univers, accompagné de photographies réalisées par vos soins

Par Hommeseul

Moi je connais une personne qui ne se souci pas de tout ça qui fait des choses illégales en incorporant un personnage célèbre pour revendre.